



Succession enlisée suite à refus de contact

Par **DIABOLO_63**, le **01/02/2012** à **14:19**

Bonjour,

Suite au DC de nos parents, nous sommes 4 sur la succession et nous rencontrons d'énormes problèmes avec notre frère, qui suite à de vieilles rancunes ne souhaite plus nous rencontrer. Nous considérons pourtant nécessaire qu'il puisse donner son avis et recevoir sa part du partage afin de faire les choses dans les règles. Le partage est donc bloqué de part son refus de coopérer. Plusieurs rencontres ont été refusées.

Que devons-nous faire maintenant ?